



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT COMPOSITION
DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE
DE LA ROQUE D'ANTHERON**

Secrétariat Général
N° 2024/005

Le Maire de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON,

- VU l'arrêté 2024/002 portant sur l'organisation de la réserve communale de sécurité civile ;
- VU la délibération du Conseil Municipal n°10/22 du 27 janvier 2022 ;
- VU les différents contrats d'engagement des bénévoles au sein de la réserve communale de sécurité civile ;
- VU le dernier arrêt 2024/003 du 2 janvier 2024 ;
- VU la démission de Monsieur CLAIN Sébastien ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de mettre à jour la liste des membres de la réserve communale de sécurité civile.

ARRETE

ARTICLE 1er : La composition de la réserve communale de sécurité civile est modifiée de la façon suivante :

MEMBRES :

- BARANDON Pierre
- BERNIER Isabelle
- BERTORELLO Aymeric
- BLIN Françoise
- BOURGUE Alain
- DE CESPÉDÈS Sylvie
- GARANTO Gérard
- INNOCENT Arnaud
- LARGUINAT-TURBATTE Gabrièle
- LAUGIER Eliane
- MILAD Patrick
- MOREL Christophe
- RAGUIN Monique
- ROBERT Hervé
- ROBERT Astrid
- SAGUÉ Jean-Bernard
- SANCHEZ Karine
- SANCHEZ Patrick
- SOUADIA Gabrielle
- TIMHADJELT Camel
- TONNELIER Christine
- TONNELIER Patrick
- VADEBLÉ Charlotte
- VERON Alain

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté SG
N° 2024/005

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 15 mars 2024



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du service instructeur ci-dessus désigné.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication ou notification le

13 MARS 2024

(Qualité et signature)